



L'an deux-mille vingt-trois, le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal Pochat-Baron, Maire

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : Cheneval Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, Labaye Josette, Secco Laëtitia, Vigny Gérard

Conseillers municipaux : Camus Isabelle, Cenci Antoine, Charbonnier Virginie, Gernais Benjamin, Laoufi Nadia, Laverrière Magali, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Pillet Isabelle, Vaur Florence

Absents représentés : Pouvoir de Bochaton Maryse à Moenne Monique; de Devesa Marie à Pagnod Pascale ; de Milesi Gérard à GOY Corinne ; de Staropoli Michel à Macherat Martial ; de Valentin Pierre à Pochat-Baron Pascal

Absents : Gavard-Perret Alexandre, Cheminal Joëlle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard VIGNY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentés : 5
Votants : 24

Délibération n° D2023_077 – FINANCES

Décision modificative n°1 au budget général

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative du budget général afin

- 1/ d'intégrer les notifications de recettes reçues depuis le vote du budget, et notamment la hausse du fonds départemental des DMTO, des RODP et de remboursements maladie pour le personnel
- 2/ d'augmenter des postes de dépenses courantes de fonctionnement (eau, forêts, dépannage des matériels, fêtes et cérémonies, participation exceptionnelle au syndicat des Brasses)
- 3/ de mettre à jour les projets d'investissement suite à des consultations lancées et des choix politiques arrêtés (achat de mobilier, panneaux d'information lumineux, travaux en forêts)

Le projet de DM n°1 s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2023	DM n°1	Nouveaux crédits BP
011	60611	Eau & assainissement	17 000,00 €	+ 6 500,00 €	23 500,00 €
011	61524	Bois & forêts	25 000,00 €	+ 8 000,00 €	33 000,00 €
011	61558	Autres biens mobiliers	8 000,00 €	+ 5 000,00 €	13 000,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	+ 10 000,00 €	20 000,00 €
011	6238	Divers	19 000,00 €	+ 5 000,00 €	24 000,00 €
011	6282	Frais de gardiennage	3 000,00 €	+ 1 500,00 €	4 500,00 €
65	65548	Autres contributions	202 000,00 €	+ 20 000,00 €	222 000,00 €
			TOTAL DM 1	+ 56 000,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2023	DM n°1	Nouveaux crédits BP
013	6419	Rembts s/rémunérations du personnel	10 000,00€	+ 11 253,00 €	21 253,00 €
70	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	20 000,00 €	+ 3 500,00 €	23 500,00 €
73	73224	Fonds départemental DMTO	100 000,00 €	+ 39 402,00 €	139 402,00 €

74	74834	Compensations au titre des exonérations taxes foncières	23 000,00 €	+ 1 845,00 €	24 845,00 €
TOTAL DM 1				+ 56 000,00 €	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2023	DM n°1	Nouveaux crédits BP
21	2117	Bois et forêts	65 000,00 €	+ 12 000,00 €	77 000,00 €
21	21311	Hôtel de ville	100 000,00 €	- 16 199,00 €	83 801,00 €
21	21578	Autres matériel & outillage de voirie	46 000,00 €	+ 1 000,00 €	47 000,00 €
21	2184	Mobilier	30 000,00 €	+ 1 500,00 €	31 500,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	+ 43 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL DM 1				+ 41 301,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2023	DM n°1	Nouveaux crédits BP
10	10222	FCTVA	140 000,00 €	+ 26 852,00 €	166 852,00 €
13	1323	Subv. d'invest Département	384 301,00 €	+ 12 680,00 €	396 981,00 €
13	1342	Amendes de police	0,00 €	+ 1 769,00 €	1 769,00 €
TOTAL DM 1				+ 41 301,00 €	

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le budget primitif 2023,

Vu le projet de DM n°1,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général

VOTE	POUR	22	MACHERAT Martial ; STAROPOLI Michel
	CONTRE	2	
	ABSTENTION	0	
Adopté à la majorité			

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Gérald VIGNY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 17/10/23

Publication en ligne le 17/10/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS